



Messieurs les Présidents des Conférences Régionales des Universités

(En communication avec VRP/DAP)

Formation à l'anglais via la plateforme Dual au profit des nouvelles recrues 2025-2026 :

- Lancement de la formation au profit des enseignants ayant réussi le test de placement

- Tests de placement en présentiel au profit des retardataires

Conformément à l'arrêté ministériel cité en référence, la formation en anglais destinée aux nouvelles recrues de l'année universitaire 2025-2026 se déroule via la **plateforme DUAL**, selon les modalités et le calendrier suivants :



A. Les enseignants ayant réussi le test de placement

1. Inscription

Compte tenu des résultats issus du test de placement organisé en mode en présentiel le 23 avril 2026, les **coordinateurs** sont invités à inscrire les enseignants aux différents Moocs (**en se référant au guide pratique**), conformément aux tableaux suivants :

Tableau 1 : Mooc de niveau B2

Lien du Mooc	Intitulé	Conditions d'inscription	Public cible	Date de lancement	Date de clôture des activités en ligne	Test final sur table (en présentiel)
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE201+2026_S1/home	Developing Strategic Reading in Higher Education	Les enseignants ayant obtenu 60% et plus dans le test de placement B1 (se référer aux résultats du test B1, décrits dans l'annexe1)	Tous les domaines	10 juin 2026	30 septembre 2026	13 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE202+2026_T3/home	Academic Writing -B2 Level					
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE203+2026_T3/home	Listening B2 Level					

Tableau 2 : Mooc de niveau B1

Lien du Mooc	Intitulé	Conditions d'inscription	Public cible	Date de lancement	Date de clôture des activités en ligne	Test final sur table (en présentiel)
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE101+2026-T3/home	English for Sociology-	Les enseignants ayant obtenu 55% et plus	SHS,DSP, Staps, Arts LLA, LCA, LLE	10 juin 2026	30 septembre 2026	13 septembre 2026

https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE102+2026-T3/home	English for Engineering	dans le test de placement A2 (se référer aux résultats du test A2, décrits dans l'annexe1))	SM, MI, ST, STU, AUMV	10 juin 2026	30 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE103+2026-T3/home	English for Psychology		Psychologues	10 juin 2026	30 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE104+2026-T3/home	English for Biology		SNV	10 juin 2026	30 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE105+2026-T3/home	English for Business		SEGC	10 juin 2026	30 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE107+2026-T3/home	English for Medical Sciences		Sciences médicales	10 juin 2026	30 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE108+2026-T3/home	Academic Writing -B1 Level		Tous les domaines	10 juin 2026	30 septembre 2026
https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+EHE110+2026-T3/home	Listening - B1 Level		Tous les domaines	10 juin 2026	30 septembre 2026

2. Dates importantes

Opération	Date
Inscription des enseignants aux différents Mooc	10-13 juin 2026
Clôture des activités en ligne	30 septembre 2026
Test final	13 septembre à 10h00
Clôture du test final	13 septembre à 11h30

B. Les enseignants n'ayant pas passé les tests de placement B1 et A2

Afin de permettre le suivi des Moocs susmentionnés par les **enseignants retardataires ou ceux ayant rencontré des difficultés d'accès lors de la session précédente**, un test de placement est programmé **le 21 juin 2026**. L'inscription aux tests **relève de la responsabilité du Vice-Recteur ou le Directeur-adjoint chargé de la pédagogie**

1. Lignes directrices

Nous vous saurions gré de :

1. Informer les enseignants concernés.
2. Réserver des salles équipées de micro-ordinateurs, disposant d'une connexion internet suffisante et stable.
3. Inviter les administrateurs et les coordinateurs DUAL à consulter le guide pratique (**Annexe1**).
4. Appeler les administrateurs DUAL à utiliser leurs codes d'accès afin de créer les identifiants au profit des enseignants et des coordinateurs, au plus tard le **18 juin 2026 à 14h00**.



5. Solliciter les enseignants à vérifier l'accès à la plateforme dual <https://dual-mesrs.dz/> (se référer au guide pratique, p.13, § 7.I).

6. Consulter la liste des administrateurs et des coordinateurs DUAL figure en **annexe2**.

7. Ne sont pas concernés par le test de placement, ni par la formation à l'anglais :

- ✓ Les enseignants de la spécialité anglais.
- ✓ Les enseignants ayant effectué une partie de leurs études, d'une durée supérieure à six (06) mois, dans un pays anglophone.



2. Recommandations

- ✓ Les **VRP/DAP** sont invités à inscrire les enseignants, aux tests de placement (se référer au guide pratique, p.13-17), selon les modalités suivantes :
- ✓ **Test niveau B1 : au plus tard le 18 juin 2026 à 14h00**, tout en invitant les enseignants à consulter les vidéos relatives à l'utilisation de la plateforme.
 - ✓ https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+PT200+2026_S1/home
- ✓ **Test niveau A2 : réservé aux enseignants n'ayant pas validé le test de placement B1**
 - ✓ https://apps.dual-mesrs.dz/learning/course/course-v1:mesrs+PT100+2026_S1/home
- ✓ La liste des inscrits est à communiquer aux coordinateurs régionaux de la CNEAD, selon le canevas décrit en **annexe3, au plus tard le 15 juin 2026 à 16h00**
- ✓ Un PV de présence, à communiquer aux coordinateurs régionaux de la CNEAD **à la fin de l'évènement**, doit être établi par le coordinateur DUAL et visé par le VRP/DAP.

3. Dates importantes

Inscription des enseignants au test e placement B1	18 juin 2026
Ouverture du Mooc pour la prise en main de la plateforme Edx	18 juin 2026
Accès aux salles d'examen	21 juin 2026 à 09h00
Lancement du test B1	21 juin 2026 à 09h30
Clôture du test B1	21 juin 2026 à 10h15
Inscription des enseignants au test e placement A2	21 juin 2026 à partir de 10h20
Lancement du test A2	21 juin 2026 à 10h45
Clôture du test A2	21 juin 2026 à 11h30

a. Seuil de passage

Note de passage	
B1	60%
A2	55%

C. Dispositions communes relatives à l'organisation des tests en présentiel

Afin de mener à bien le déroulement des tests en présentiel, Il est fortement recommandé de respecter les consignes suivantes :

1. Les tests peuvent être réalisés soit :
 - ✓ Au sein de l'établissement de rattachement.
 - ✓ Par regroupement d'établissements.

- ✓ Par délocalisation, pour les enseignants rencontrant des difficultés à rejoindre leurs établissements. A cet effet, l'enseignant sollicite une autorisation auprès de son VRP/DAP afin de passer le test à partir d'un établissement proche de son lieu de résidence. La liste des enseignants concernés est à communiquer à l'établissement d'accueil, **au plus tard 5 jours avec le déroulement de l'évènement**

D. Cas des enseignants n'ayant pas réussi le test de placement A2

Les enseignants n'ayant pas validé le test de placement de niveau A2 sont invités à se rapprocher du CEIL pour suivre les formations correspondant aux niveaux A1 et A2.

E. Coordinateurs régionaux

Région	Coordinateur	Etablissement de rattachement	Email	Tel
CRUC	Dr. Razika BOUMANSOUR	EPAU-Alger	r.boumansour@epau-alger.edu.dz	0661687242
CRUEST	Dr. Ismahane TOBAL	Université Constantine3	ismahane.tobal@univ-constantine3.dz	0699858787
CRUO	Dr. Fatima Zohra DJEZIRI	Université de Tlemcen	fatimazohra.djeziri@univ-tlemcen.dz	0782099866

Parfaites considérations.

Alger le 10 juin 2026

Références

Article 3 de l'arrêté 164 du 18 octobre 2025 Portant création de la commission nationale d'accompagnement de la transformation digitale dans les domaines pédagogique et de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et pour l'assurance de la qualité des contenus pédagogiques

Article 4, de l'arrêté 144 du 29 décembre 2024, complétant et modifiant l'arrêté 932 du 28 juillet 2016

Article 4 bis2, de l'arrêté 144 du 29 décembre 2024, complétant et modifiant l'arrêté 932 du 28 juillet 2016

Article 4 bis3, de l'arrêté 144 du 29 décembre 2024, complétant et modifiant l'arrêté 932 du 28 juillet 2016